

# Le vieillissement : en Chine mais aussi au Japon et en Corée du Sud

Jean-Yves Colin

20 septembre 2024

## A propos d'Asia Centre:

Fondé en 2005, Asia Centre est un institut de recherche indépendant qui conduit des débats et publications sur les relations internationales, stratégiques et économiques, ainsi que sur les transformations politiques et sociales en cours dans toutes les régions d'Asie-Pacifique. Au carrefour de la recherche universitaire et des prises de décision publiques et privées, les chercheurs d'Asia Centre identifient les enjeux régionaux significatifs et les analysent dans leurs dimensions locale et globale. Ses programmes sont ainsi élaborés en liaison avec un vaste réseau de partenaires, entreprises et grands centres spécialisés européens, américains et asiatiques. Il mène avec ceux-ci des opérations conjointes, pour une meilleure confrontation des idées et des enjeux. Les conclusions de ces rencontres, comme les résultats des travaux menés à partir des sources originales par nos chercheurs, sont largement diffusés via les publications du Centre comme par des revues, ouvrages et médias internationaux.

### A propos de l'auteur :

Ancien élève de l'Ecole Nationale d'Administration, Jean-Yves Colin a été en poste à la Direction du Trésor, où il a notamment occupé la fonction de Conseiller Financier auprès de l'Ambassade de France au Japon (1987-1990). Il a ensuite rejoint le Groupe Crédit agricole, a été directeur général délégué de la filiale de gestion d'actifs, désormais connue sous le nom d'Amundi, et directeur de la conformité de Crédit agricole S.A. Depuis son départ de ce groupe bancaire en 2013, Jean-Yves Colin a rejoint Asia Centre, où il est membre du conseil d'orientation et expert Asie du Nord.

## Le vieillissement : en Chine mais aussi au Japon et en Corée du Sud

Jean-Yves Colin

20 septembre 2024

Alors qu'en France le débat sur les retraites demeure vif, plus politique que technique, l'annonce d'une réforme du dispositif en vigueur en Chine a surpris beaucoup d'observateurs français par le caractère autoritaire des décisions prises tout en ébranlant leur idée d'une Chine encore jeune. Le Parti communiste chinois a en effet décidé un relèvement de l'âge de départ en retraite pour les hommes de 60 à 63 ans, pour les femmes employées de bureau de 55 à 58 ans et pour les femmes travailleuses manuelles de 50 à 55 ans ainsi qu'une augmentation du nombre d'années de travail obligatoires de 15 à 20 ans pour bénéficier d'une pension. Cette réforme devrait s'étaler sur 15 ans pour ce qui concerne l'âge de la retraite et n'est sans doute qu'une première étape, une fois que le tabou de l'âge, un acquis des premières années de la République Populaire, a été brisé.

Cette réforme plusieurs fois repoussée devenait inévitable en raison de l'évolution d'une population globale en déclin depuis deux ans, et qui aboutit à une baisse de la population active, une augmentation de celle des plus de 60 ans (proche de 300 millions aujourd'hui, soit 2.3 fois plus qu'en 2000 et représentant un peu plus de 21 % de la population totale) et à une perspective de déficit du régime des retraites en 2035.

Si la Chine a attiré l'attention, le vieillissement de la population ne lui est pas propre. Des statistiques récentes montrent un Japon et une Corée du Sud de plus en plus vieux.

Au **Japon**, à l'occasion du Jour du respect des personnes âgées le 16 septembre, des chiffres ont été publiés faisant état d'une augmentation de 20 000 personnes de la population des plus de 65 ans. Celle-ci atteint désormais 36,25 millions de personnes, avec 15,72 millions d'hommes et 20,53 millions de femmes, soit des pourcentages respectivement de 29,3 %, 26,1 % et 32,3 % du total des populations correspondantes. Au sein des plus de 65 ans, 9,14 millions exercent une activité professionnelle, soit plus d'un quart d'entre eux, et 52 % dans la classe d'âge 65-69 ans. Le nombre des femmes de plus de 65 ans actives a crû de 50 000 en 2023 pour atteindre 3,8 millions alors que celui des hommes actifs de plus de 65 ans a baissé de 40 000, désormais 5,34 millions.

S'il est possible de partir en retraite dès 60 ans au Japon, l'âge à partir duquel une pension entière est versée est 65 ans. Eu égard aux niveaux actuels des pensions, il est fréquent que les personnes âgées aient besoin d'un emploi en complément, qu'il s'agisse de gardien de parking ou d'employé dans un « konbini » (magasin de proximité) pour ceux qui n'ont pas de vraies compétences professionnelles, ou de chargé de cours dans une université pour des cadres supérieurs ou d'anciens hauts fonctionnaires. De fait beaucoup d'entreprises poussent leurs salariés à quitter leur emploi à 59-60 ans et ceux-ci sont alors contraints à en prendre un nouveau dans une PME ou une filiale, avec une rémunération plus faible (parfois de l'ordre de 50 %) et sur une base annuelle renouvelable. Dans les meilleurs des cas les entreprises les aident ; dans la plupart des cas les salariés doivent trouver par eux-mêmes. Nombre d'entre eux ne prennent alors une retraite effective qu'à compter de 70 ans ou essaient de proroger une nouvelle fois leur activité. Des projets de recul de l'âge à taux plein à 70 ans ou plus sont d'ailleurs fréquemment évoqués au Japon.

La population japonaise vieillit et c'est une évolution démographique déjà ancienne. Elle a pour cause une baisse tendancielle du taux de fécondité, aujourd'hui au plus bas depuis 1947, avec un niveau de 1,20, en baisse de 0,06 par rapport à 2022, et à comparer à 1,33 en 2020 et 1,76 en 1985. A Tokyo le

taux est de 0,99. Le nombre d'enfants nés en 2023 s'est établi à 727 277 (- 43 482 par rapport à 2022) alors que le nombre des décès a été de 1 575 936 (+ 6 886).

La population japonaise qui a été voisine de 128 millions de personnes entre 2002 et 2010 a commencé à baisser ensuite pour s'établir à 123 millions en 2023 ; les modèles démographiques, en fonction des hypothèses retenues, anticipent une population autour de 100 millions au milieu du XXIème siècle.

Les pouvoirs publics ont mis en avant diverses causes de ce déclin, notamment les perspectives de croissance économique médiocres au regard du passé, les niveaux trop faibles de rémunération des jeunes, les difficultés de concilier travail et garde d'enfants, la baisse des mariages et l'âge de plus en plus tardif de la maternité (31 ans en 2023 contre 25,7 en 1975). La Diète en juin dernier a voté une loi visant à favoriser la natalité et aider la garde d'enfants : suppression du plafond de revenu des ménages pour bénéficier des allocations familiales ; élargissement des conditions d'aide jusqu'à 18 ans et de garde en incluant parents ou tuteurs sans emploi. C'était une priorité du gouvernement Kishida ; elle le sera pour beaucoup de gouvernements à venir.

En **Corée du Sud** la situation n'est pas meilleure, voire pire. A la mi-juin, comme il l'avait déjà fait un mois avant, le Président Yoon Suk-yeol lors d'un comité présidentiel relatif à la natalité et au vieillissement a déclaré une « urgence nationale démographique », utilisant quasiment les mêmes termes que le Premier Ministre japonais auparavant. Le taux de fécondité y est plus bas encore qu'au Japon, le plus bas de tous les pays de l'OCDE : 0,72 contre 0,78 en 2022 et 0,81 en 2021, à comparer à 2,4 en 1984 (alors supérieur au taux de remplacement de 2,1). Le nombre des naissances n'est plus en 2023 qu'un quart (230 000) de celui du milieu des années 1980 (800 000). Le vieillissement sud-coréen est moins marqué qu'au Japon, les plus de 65 ans y représentant environ 18 % de la population globale mais a commencé plus tardivement, et y est plus rapide. Cette catégorie de la population était de 11 % en 2009-2010 et...de 3,3 % en 1955. La population globale déclinerait de 51,71 millions de personnes en 2023 à moins de 40 millions en 2065.

Les causes de cette évolution démographique ne diffèrent guère entre le Japon et la Corée du Sud. Ainsi 60 % des Sud-coréens entre 13 et 24 ans estiment qu'il n'est plus nécessaire de se marier ni d'avoir d'enfant. On peut ajouter qu'elle soulève une question particulière en matière de défense nationale : la réduction de la capacité à mobiliser des soldats, dans un pays de conscription, la population des jeunes de 19 à 34 ans devant chuter de 10,61 millions en 2022 à un peu plus de 7 millions en 2040. Le gouvernement nippon qui s'est engagé dans un programme renforcé de défense rencontre aussi des difficultés de recrutement pour les Forces d'Auto-Défense, qui sont une armée professionnelle.

Bien évidemment l'évolution démographique sud-coréenne entraîne des difficultés de financement des retraites. Début septembre, le gouvernement a annoncé son intention de procéder à une réforme systémique du régime des retraites. Dans un premier une hausse porterait le niveau des cotisations retraite des salariés de 9 à 13 % en en différenciant le rythme par classe d'âge, le plus élevé étant pour les salariés entre 40 et 60 ans (0,5 % par an). De plus le taux de pension devrait continuer à décroître : initialement fixé à 70 % du salaire au moment de la création du régime actuel de retraites en 1988, il a été progressivement réduit à 50 % en 2008 et devrait se stabiliser à 40 % en 2028 ; pour 2024 le gouvernement a annoncé son maintien à 42 %. Le Fonds National de Pension qui a accumulé des fonds depuis sa création (environ 770 milliards USD) pourrait être déficitaire à compter de 2040-2041 et épuisé quinze ans plus tard ; le gouvernement vise d'abord à rehausser le rendement des fonds investis à long terme de 4,5 % à 5,5 %, ce qui nécessitera de diversifier les placements vers des fonds alternatifs en termes de produits ainsi qu'en direction de fonds étrangers ; c'est d'ailleurs une évolution engagée depuis 20 ans environ. De plus l'âge de l'accès d'une pension à taux plein est 63 ans (variable en fonction de classes d'âge) mais il est prévu qu'il augmente d'un an tous les cinq ans. Comme au Japon les salariés sud-coréens sont incités à quitter leur emploi à 60 ans voire avant, recherchent un emploi de substitution avant de recevoir leur pension et travaillent au-delà de l'âge défini par le Fonds National de

Pension eu égard au montant reçu trop faible. Un dispositif automatique d'ajustement des variables des retraites (âge de départ en retraite, niveau des cotisations, années de cotisation...) pourrait être introduit. Dans un contexte politique où le Président Yoon (par ailleurs non rééligible constitutionnellement) et la majorité de l'Assemblée nationale viennent de forces politiques opposées, la mise en œuvre d'un tel programme, à commencer par le relèvement des cotisations salariés, sera très difficile.

**Au total** les tendances démographiques en cours en Chine, notamment dans les zones urbaines dans ce pays, au Japon et en Corée du Sud mettent en danger les régimes de retraite existants, relativement ancien au Japon et plus récents en Corée du Sud et en Chine. Les mesures prises sont drastiques : relèvement de l'âge de départ à taux plein, à la fois légal et effectif, allongement des périodes de cotisation, augmentation des cotisations et réduction forte du taux de pension par rapport à la rémunération. Les gouvernements et les partis d'opposition en ont une pleine conscience et ajustent leurs dispositifs de retraite sans rencontrer jusqu'à présent une hostilité déterminée ou violente des populations qui pour le moment s'y résignent et s'y adaptent par la recherche d'emplois complémentaires et la baisse de leur consommation. Ce ne sont pas bien entendu les seuls problèmes liés au vieillissement à résoudre et on peut notamment en mentionner quelques autres : la transformation des systèmes de santé, les modalités de soins préventifs et à domicile, l'évolution des logements, le recours à une immigration maîtrisée...